



## Arrêté fixant la liste opérationnelle de la cellule mobile d'intervention chimique

**Service départemental  
d'incendie et de secours**

**SDIS/2018/OPSU**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral référencé SDIS/2018/OPS04 du 22 janvier 2018 fixant la liste opérationnelle de la cellule mobile d'intervention chimique du SDIS ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours

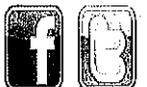
### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

À compter de ce jour, les articles 2,3 et 4 de l'arrêté préfectoral référencé SDIS/2018/OPS04 susvisé sont rédigés comme suit :

#### **Article 2 :**

Pour l'année 2018, le commandant Rémi LADAME, titulaire de l'unité de valeur RCH4, assure l'emploi de conseiller technique risques chimiques, adjoint au conseiller technique départemental.



### **Article 3 :**

Pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir titulaires de l'unité de valeur RCH3 et dont les noms suivent, assurent l'emploi de chef de la CMIC :

lieutenant-colonel Francine VASSEUR	Direction
commandant Mickaël ACHARD	Direction
commandant Frédéric ALEXANDRE	Direction
commandant Nicolas GICQUEL	Direction
capitaine Jean-Côme DAVID	Direction
capitaine Patricia VANDENHOVE	Direction
lieutenant Didier FAYEMENDY	Direction
lieutenant Philippe JEANNETEAU	Direction
lieutenant Michaël MONTES	Direction
lieutenant-colonel Mickaël LECOQ	Chartres agglo
capitaine Marine DROUET-YVINEC	Chartres agglo
lieutenant Frédéric GUILLON	Chartres agglo
commandant Pierre HIERHOLTZ	Châteaudun
commandant Fabien LECUIROT	Dreux
capitaine Flavien BRIGEON	Dreux
capitaine Jennifer DAVID-SAGUEZ	Dreux
commandant Pascal PREVOST	Nogent le Rotrou
capitaine Pascal PRAT	Nogent le Rotrou

### **Article 4 :**

Pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont déclarés aptes à tenir l'emploi suivant

#### **\* chef d'équipe reconnaissance**

BADAIRE Alexis	Chartres-agglo
BAILLY Nadia	Chartres-agglo
BELTRAO Loïc	Chartres-agglo
BERNARD Ludovic	Chartres-agglo
BERTHELOM Loïc	Chartres-agglo
BIGNON Cédric	Chartres-agglo
BITH Cédric	Chartres-agglo
BOURDIER Yoan	Chartres-agglo
COULON François	Chartres-agglo
DESNOS Cyprien	Chartres-agglo
DOISNEAU Laurent	Chartres-agglo
GERAY Sébastien	Chartres-agglo
GUERIN Antoine	Chartres-agglo
LEBLANC Christophe	Chartres-agglo
LIBEAU Fabien	Chartres-agglo
LIENARD Jérémy	Chartres-agglo
MOINE Cédric	Chartres-agglo
NICOLAS Loïc	Chartres-agglo
PETIT Stéphane	Chartres-agglo

QUERE Cédric	Chartres-agglo
RIGUET Thomas	Chartres-agglo
ROYER Jean-Luc	Chartres-agglo
RUAUX Nicolas	Chartres-agglo
TROADEC Michel	Chartres-agglo
VIGOUREUX Clément	Chartres-agglo

BLANC Fanny	Châteaudun
CHASSERAY Ludovic	Châteaudun
CORRET Tony	Châteaudun
DUBOIS David	Châteaudun
DUPONT Alexandre	Châteaudun
GENDRON Dominique	Châteaudun
GUDIN Ludovic	Châteaudun
GUERIN Bernard	Châteaudun
PERRINEAU Xavier	Châteaudun

BLOUET Ludovic	Dreux
CANTAT Théo	Dreux
CHALMEY Cyril	Dreux
CHAUVEAU Alexandre	Dreux
CREACH Christopher	Dreux
EL MESSAOUDI Icham	Dreux
FERREIRA Christophe	Dreux
FLEURY Damien	Dreux
FOULON François	Dreux
GORON Gilles	Dreux
HUCHET Jérémy	Dreux
RENOU Gérald	Dreux
SAMSON Romain	Dreux
SIMONET Guillaume	Dreux

BOUCLE Dominique	Nogent le Rotrou
BOURDIN Maurice	Nogent le Rotrou
BRULAUD Vincent	Nogent le Rotrou
CHARREAU Frédéric	Nogent le Rotrou
CHAUVEAU Steven	Nogent le Rotrou
CHOPLAIN Audric	Nogent le Rotrou
DELAUNAY Anthony	Nogent le Rotrou
FOUCAULT Franck	Nogent le Rotrou
GASDON Antoine	Nogent le Rotrou
GLATIGNY Johan	Nogent le Rotrou
GUASSENAS Mohamed	Nogent le Rotrou
LEVIER Christophe	Nogent le Rotrou
RENOUST Benoit	Nogent le Rotrou

**\* chef d'équipe d'intervention**

BOGARD Nicolas	Direction
CARON David	Direction
CHAUVEAU Emmanuel	Direction
CLOSIER Yannick	Direction
CORDIER Franck	Direction
DUFOUR-FATISSON Nicolas	Direction
DUQUENNE David	Direction
GRASSET Wilfried	Direction
LE MOUILLOUR Yoann	Direction



MARCHAND Sébastien	Châteaudun
PADET Jérôme	Châteaudun
RIETZ Jean-Luc	Châteaudun
ROGER Bruno	Châteaudun

ALEXANDRE Fabien	Dreux
BARBIER Jean Yves	Dreux
BEAUTIER Marcel	Dreux
CATIGNOL Damien	Dreux
CLEBANT Alain	Dreux
CLUZEAU Sébastien	Dreux
COULON Mickaël	Dreux
DOS SANTOS Frédéric	Dreux
DUMONT Thierry	Dreux
FAIPEUR Didier	Dreux
GALLET Arnaud	Dreux
GAUDIN Didier	Dreux
GOUHIER Nicolas	Dreux
GOUHIER Sébastien	Dreux
HEBERT Bertrand	Dreux
HEULINE Hugo	Dreux
HEURTEBISE Gérald	Dreux
JORRY Stéphane	Dreux
JOUAN Eric	Dreux
KERNIN Yohan	Dreux
LAUNAY Ambroise	Dreux
LAVERGNE Mathieu	Dreux
LE JUNTER Johann	Dreux
LECLAINCHE Arnaud	Dreux
LEHERICHER Arnaud	Dreux
LEMAIRE Baptiste	Dreux
LEUCHART David	Dreux
LEVEAU David	Dreux
LORIN Harold	Dreux
LOUP Emmanuel	Dreux
MAHAIT Richard	Dreux
MAHOU Hervé	Dreux
MAJEWSKI Carole	Dreux
MENAGER Julien	Dreux
MERCIER Jean-Christophe	Dreux
MORICE Philippe	Dreux
POIGNARD David	Dreux
QUATREHOMME Frantz	Dreux
QUERU Sébastien	Dreux
RENAUT Anthony	Dreux
SENECHAL Anthony	Dreux
STEITS Arnaud	Dreux
VINCENDEAU Bertrand	Dreux
VINCENT Rénald	Dreux
WYNS Morgane	Dreux

DUMAS Laurent	Nogent le Rotrou
GENET Nicolas	Nogent le Rotrou
GUESNEUX Vincent	Nogent le Rotrou
GUILLOIN Arnaud	Nogent le Rotrou
LEBENOIT Pascal	Nogent le Rotrou
LELONG Cyrille	Nogent le Rotrou
LELONG Laurent	Nogent le Rotrou

LEMIERE David  
MAUBERT Florent  
MAUBERT Sébastien  
MAUDEMAIN Thierry  
MIGNOT Gérard  
MOELO Nicolas  
REMOND Hugo  
RENOU Damien  
RICHARD Franck  
SAUTON Philippe  
THEVENEAU Yannick  
TROLLE Didier  
WOLF Dominique

Nogent le Rotrou  
Nogent le Rotrou

**Article 5 :**

Pour l'année 2018, le pharmacien hors classe Pascale TAUREAU et le pharmacien-commandant François CLOUET du SDIS 28, compte-tenu de leurs compétences professionnelles, sont aptes à participer aux missions dévolues à l'équipe d'intervention

**Article 6 :**

Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le **30 MARS 2018**

La Préfète d'Eure-et-Loir,

  
Sophie BROCAS

*Délais et voies de recours :*

*"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :*

*- un recours gracieux, adressé à :*

*M. le Préfet d'Eure-et-Loir*

*Place de la République, CS 80537 28019 CHARTRES Cedex ;*

*- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;*

*Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."*